

RAPPORT

LA LAÏCITE : S'APPUYER SUR LE PASSÉ, COMPRENDRE LE PRÉSENT, PRÉPARER L'AVENIR

Le principe de laïcité, comme pilier du vivre et de l'agir ensemble

*Rapporteure : Madame Suzanne GUILHEM
19 décembre 2019*

Commission Jeunesse, Éducation, Vie Citoyenne



La Laïcité,
c'est la seule solution pour qu'il
puisse y avoir la Paix entre des
gens venant d'horizons
différents ”

Elisabeth Badinter, mars 2015

- I. S'APPUYER SUR LE PASSÉ

- II. COMPRENDRE LE PRÉSENT
 - A. QUELLE DÉFINITION PEUT-ON EN DONNER ?
 - B. LA LAÏCITÉ AUJOURD'HUI

- III. PRÉPARER L'AVENIR

ORIGINES

- La laïcité s'est imposée comme principe d'organisation de la République au terme d'une démarche d'émancipation ;
- Elle est le produit de notre histoire et des combats qui l'ont traversée ;
- Elle est l'héritière de la contestation du principe d'autorité par la philosophie de la Renaissance et réalise les aspirations à la liberté du siècle des Lumières.

TEXTES FONDATEURS

→ La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

- Article 1^{er}
- Article 10
- Article 11

→ La Loi du 9 décembre 1905 ou « *Loi de séparation des églises et de l'État* »

- Article 1^{er}
- Article 2

→ Articles 1^{ers} des Constitutions de 1946 et 1958

La laïcité n'est pas...

- une simple tolérance,
- une option, une alternative à la croyance,
- un courant culturel, une famille spirituelle,
- une idéologie, un parti-pris.

La laïcité est le principe juridique et politique qui permet la cohabitation paisible de différents courants.

Elle n'a de sens que comme garantie d'un vouloir vivre ensemble harmonieux, d'une sociabilité apaisée.

DÉFINIR LA LAÏCITÉ

Au-delà des textes, il y a l'esprit des textes...

- La laïcité est à la fois un principe d'organisation de la République, une valeur constitutionnelle, une valeur philosophique, une éthique de vie, une démarche d'émancipation.
- La laïcité est un principe intemporel.
- La réunion de trois éléments permet d'approcher une définition de la laïcité :
 - La liberté de conscience,
 - La sécularisation de l'espace public,
 - Un mode d'organisation de l'État.

LA LAÏCITÉ DANS LE MONDE

- La laïcité est un « *mot intraduisible dans quasiment l'ensemble des langues du monde entier* ».
- Elle existe cependant, sous différentes formes et de façon plus ou moins aboutie, à travers le monde :
- Par la disparition de la religion d'État (ex: Italie, Espagne)
 - Par l'existence de garanties de liberté de croyance et/ou d'"*accommodements raisonnables*" (ex : Royaume-Uni, Canada) ;
 - Par l'affirmation du principe de séparation des églises et de l'État (ex: États-Unis) ;
 - Par une inscription constitutionnelle (ex: Portugal, Mali, Sénégal).

LA LAÏCITÉ AUJOURD'HUI

Si le principe de séparation des églises et de l'État est désormais acquis, d'autres aspects interrogent aujourd'hui la laïcité :

- laïcité / neutralité,
- sphère publique / sphère privée.

Pour que la laïcité puisse être à la fois condition et solution au vivre-ensemble, il importe de réunir quatre éléments :

- la paix civile,
- la pluralité des convictions,
- l'émancipation individuelle dans le respect de la dignité de chacun,
- la justice sociale.

L'appropriation de la laïcité par tous est un formidable vecteur de lutte contre les discriminations et de promotion du vivre-ensemble.



Réciproquement, la promotion du vivre-ensemble peut être un outil essentiel d'appropriation du principe de laïcité par chacun.

FORMER ET SENSIBILISER

- Proposition 1 : Faire de la laïcité un thème majeur dans les différentes actions éducatives en collège.
- Proposition 2 : Prévoir un module de formation à la laïcité dans l'accompagnement des jeunes en service civique.
- Proposition 3 : Etablir un plan de formation à la laïcité pour tout agent titulaire ou contractuel de la collectivité départementale.
- Proposition 4 : Imaginer une campagne de sensibilisation sur la laïcité en direction de la jeunesse.

S'ENGAGER

- Proposition 5 : Adopter une Charte Départementale de la laïcité à destination des partenaires de la collectivité et des usagers des services publics départementaux.

- Proposition 6 : Communiquer largement sur cette Charte.

- Proposition 7 : Conditionner l'octroi de subventions et autres partenariats avec le Conseil Départemental à la signature de cette Charte.

FAVORISER LE VIVRE-ENSEMBLE

- Proposition 8 : Dans le cadre de l'action du Conseil Départemental, prioriser les dispositifs favorisant le brassage social (équipements culturels et sportifs, les projets associatifs).
- Proposition 9 : Dans le cadre des plans d'urbanisme ou par l'aide aux communes, encourager le remodelage des villes autour d'espaces publics favorisant le vivre-ensemble.
- Proposition 10 : Développer des tiers-lieux permettant le vivre-ensemble et le faire-ensemble.
- Proposition 11 : Dans les cantines, pour rassembler les enfants autour de repas équilibrés, généraliser les plats alternatifs végétariens.

SE COORDONNER

- Proposition 12 : Créer un organe départemental de lutte contre les discriminations ouvert aux autres collectivités locales afin d'assurer un maillage territorial optimal et de développer des actions au plus proche du terrain.
- Proposition 13 : S'engager sur le chemin d'une meilleure coordination des acteurs participant à la lutte contre les discriminations.

POUR CONCLURE...